

Procedure file

Informations de base	
IMM - Immunité des députés	2010/2283(IMM)
Procédure terminée	
Demande de levée de l'immunité parlementaire de Elmar Brok	
Sujet 8.40.01.03 Immunité des députés	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	JURI Affaires juridiques	EFD SPERONI Francesco Enrico Rapporteur(e) fictif/fictive PPE ZWIEFKA Tadeusz	01/12/2010

Evénements clés			
28/02/2011	Vote en commission		Résumé
03/03/2011	Dépôt du rapport de la commission	A7-0047/2011	
08/03/2011	Résultat du vote au parlement		
08/03/2011	Décision du Parlement	T7-0075/2011	Résumé
08/03/2011	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de procédure	2010/2283(IMM)
Type de procédure	IMM - Immunité des députés
Sous-type de procédure	Levée d'immunité
Base juridique	Règlement du Parlement EP 6
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 159
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	JURI/7/04661

Portail de documentation				
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A7-0047/2011	03/03/2011	EP

Demande de levée de l'immunité parlementaire de Elmar Brok

En adoptant à l'unanimité le rapport de Francesco Enrico SPERONI (EFD, IT) sur la demande de levée de l'immunité d'Elmar BROK (PPE, DE), la commission des affaires juridiques estime que l'immunité de ce dernier ne doit pas être levée.

La demande de levée de l'immunité est formulée dans une lettre du procureur de Bielefeld (DE) pour un problème d'évasion fiscale concernant ce député. Or, pour un citoyen ordinaire, les poursuites se seraient bornées à de simples poursuites administratives. Le procureur aurait, par ailleurs, cherché à empêcher M. Brok d'avoir connaissance de ce qui lui était reproché pour des motifs douteux et à caractère très dérogatoire, veillant en outre à ce que l'affaire bénéficie d'un large écho dans les médias, causant ainsi un préjudice maximal au député concerné.

Dans ce contexte, il ressort que le cas d'espèce relève du *fumus persecutionis* puisqu'il apparaît que les poursuites engagées avaient pour seule fin de porter atteinte à la réputation de M. Brok. Dans ces circonstances, les députés estiment qu'il est tout à fait inopportun de lever l'immunité du député.

En conséquence, la commission parlementaire appelle le Parlement européen à ne pas lever l'immunité parlementaire d'Elmar Brok.

Demande de levée de l'immunité parlementaire de Elmar Brok

Le Parlement européen a décidé de ne pas lever l'immunité parlementaire de M. Elmar BROK (PPE, DE).

La demande de levée de l'immunité portait sur un problème d'évasion fiscale, là où un citoyen ordinaire aurait eu à rencontrer de simples poursuites administratives. Il apparaît dès lors que le cas de M. Brok relèverait d'un *fumus persecutionis* dans la mesure où les poursuites engagées avaient pour seule fin de porter atteinte à la réputation du député.

En conséquence, le Parlement européen décide de ne pas lever l'immunité d'Elmar Brok.